



Association pour le Développement
de l'Apiculture en Pays de la Loire

Assemblée Générale ADA Pays de la Loire

**Samedi 4 février 2023
à Angers (49)**

BULLETIN D'INSCRIPTION

Noms et Prénoms :

Adresse : Code Postal : Commune :

Mail : Téléphone :

Je participerai à l'Assemblée Générale du samedi 4 février matin

Je resterai manger le midi et je souhaite que l'ADA me réserve un repas (le repas sera à votre charge. Prix : 14€ à régler sur place). En cas d'allergies alimentaires particulières ou de souhait de repas végétariens merci de nous le signaler.

Je participerai aux conférences techniques du samedi 4 février après-midi

Je resterai pour la soirée du samedi 4 février (soirée festive sur Angers)

Ce bulletin est à renvoyer complété à l'ADA Pays de la Loire au plus tard le lundi 30 janvier 2023 :

- ❖ Par mail : adapaysdelaloire@gmail.com
- ❖ Par courrier : ADA Pays de la Loire | rue des magnolias 49130 Les Ponts-de-Cé.

POUVOIR pour l'AG de l'ADA Pays de la Loire du 4 février 2023

Si vous ne pouvez être présent(e) le jour de l'Assemblée Générale, veuillez confier le pouvoir ci-dessous à l'un des membres de l'association. (Attention, chaque adhérent présent ne peut recevoir qu'un seul pouvoir).

Je soussigné(e), adhérent(e) à l'ADA Pays de la Loire, à jour de cotisation, donne pouvoir à afin de me représenter lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'association qui se tiendra le samedi 4 février 2023.

Il/elle pourra prendre part, en mon nom, à l'ensemble des délibérations, voter ou s'abstenir, et participer à tous les débats prévus à l'ordre du jour.

Signature, précédée de la mention manuscrite « Bon pour Pouvoir »

Coupon à transmettre à la personne à qui vous donnez le pouvoir ou à renvoyer d'ici le lundi 30 janvier 2023 au plus tard à l'ADA Pays de la Loire.